

(l'honorable M. Paterson) qu'il s'agissait d'un temple presbytérien. Quand on y faisait une collecte afin de se procurer, mettons \$20,000, les fidèles versaient environ \$5,000. Puis, une certaine dame demandait combien on avait recueilli; en apprenant qu'on avait besoin de \$15,000, elle disait: "Très bien, j'enverrai un chèque demain." Je ne prétends pas que le sénateur de Thunder-Bay (l'honorable M. Paterson) devrait en faire autant...

L'honorable M. Farris: Pourquoi pas?

L'honorable M. Haig: ...mais je ne puis m'empêcher d'envisager cette possibilité. Ce jeune homme a quitté la Californie pour prendre la direction d'un temple de Winnipeg. Actuellement, il se trouve dans l'un des plus grands temples de Toronto. Si tous les Terre-neuviens lui ressemblent, les Canadiens auront fort à faire pour conserver leur position. Les Terre-neuviens qui ont étudié dans les provinces Maritimes, et se sont établis soit là, soit ailleurs dans notre pays, ont fait honneur à eux-mêmes, à Terre-Neuve et au Canada.

Une voix: Quelques-uns viendront au Sénat.

L'honorable M. Haig: A coup sûr et nous les accueillerons bien lorsqu'ils y viendront.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail du projet de loi. Je félicite notre premier ministre actuel et ses collègues, du temps, de l'attention et du soin qu'ils ont consacrés à la rédaction de cet accord. Je l'ai lu et j'en approuve entièrement toutes les modalités. En ma qualité de leader du parti conservateur-progressiste en cette enceinte et à titre de Canadien, j'assure les Terre-neuviens qu'ils sont les bienvenus au Canada. Dans vingt-cinq, cinquante ou cent ans d'ici, les Canadiens et notamment les sénateurs,—le Sénat, a-t-on dit, sera aboli, mais je pense qu'il existera encore,—se souviendront du jour où Terre-Neuve s'est unie à la Confédération, comme nous nous souvenons maintenant de la confédération de 1867. Quand nous avons entamé l'étude des problèmes afférents à l'union de Terre-Neuve au Dominion du Canada, nous nous sommes rendu compte des difficultés auxquelles les Pères de la Confédération ont eu à faire face.

Inutile de m'étendre davantage sur ce sujet. Je ne parle pas de la question juridique. S'il y a question juridique, elle se rapporte au projet de résolution et je suis d'accord avec la ligne de conduite suivie à cet égard par la Chambre des communes. Nous sommes saisis à titre de Canadiens, d'un contrat conclu au nom de notre pays avec un autre pays. Approuvons-nous le contrat? Est-il favorable au Canada? Vu du côté financier, je l'estime favorable à notre pays. Vu de l'aspect le plus

important, le seul qui compte, il lui est encore plus favorable. En somme, la population de notre pays a besoin de s'unir à celle de Terre-Neuve afin de ne former qu'un seul dominion. D'autre part, l'union offre à la jeunesse de l'île des éléments de succès inconnus jusqu'ici.

Au nom du parti conservateur-progressiste, je souhaite la bienvenue à la population de Terre-Neuve. On adoptera, je l'espère, le projet de loi et Terre-Neuve fera partie du Canada.

L'honorable J. W. de B. Farris: Honorables collègues, certains sénateurs habitant plus près de Terre-Neuve que moi, puisque j'habite en Colombie-Britannique, auraient peut-être voulu me devancer afin d'appuyer la motion du leader de l'opposition. Mais j'ai demandé la permission de prendre la parole, convaincu de l'à-propos de mes observations. A mon sens, il convenait qu'en cette occasion importante (mon collègue d'en face a raison d'y voir un grand événement historique), il convenait qu'un représentant des provinces Maritimes tout près de la mer proposât la deuxième lecture du bill. Par un hasard regrettable, mais qui n'est pas sans intérêt, le discours qui explique le projet de loi unit les sentiments du leader (l'honorable M. Robertson) et de son collègue (l'honorable M. Copp), l'un de la Nouvelle-Écosse et l'autre du Nouveau-Brunswick. Il est également heureux, et pour deux raisons, que mon collègue, le leader de l'opposition (l'honorable M. Haig) les ait suivis. D'abord, il parle au nom du parti conservateur progressiste; ensuite, il représente la partie centrale du Canada. Je le répète, il ne manque pas d'à-propos que je prenne maintenant la parole, à titre de représentant de l'Ouest, afin qu'en réunissant tous les sentiments de la population canadienne de l'Atlantique au Pacifique, nous exprimions notre entière approbation de l'accession de Terre-Neuve au rang de dixième province du Canada, ce vaste dominion établi depuis quatre-vingt-deux ans.

Avant de passer aux principes généraux, que je commenterai brièvement, il me semble opportun de mentionner certains détails. D'après l'honorable vis-à-vis, on aura l'occasion d'étudier ces points si le projet de loi est renvoyé au comité, mais la Chambre des communes en a soulevé plusieurs qui font l'objet de l'attention du public, tant au Canada qu'à Terre-Neuve, de sorte que je ne vois pas d'objection à les mentionner en passant. Comme s'en souviendra mon collègue de Waterloo (l'honorable M. Euler), on a déjà discuté au Sénat l'une des questions mentionnée dans l'accord avec Terre-Neuve.

L'honorable M. Euler: On l'a discutée plusieurs fois.